

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 juillet 2023

INDUSTRIE VERTE - (N° 1512)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 5

présenté par

Mme Bonnavard, M. Neuder, M. Bourgeaux, M. Hetzel, M. Portier, Mme Corneloup, Mme Dalloz,
Mme Gruet, M. Jean-Pierre Vigier, Mme Louwagie, Mme Valentin, Mme Bazin-Malgras,
Mme Petex-Levet, M. Boucard, M. Ray, Mme Duby-Muller, Mme Anthoine, Mme Genevard,
M. Marleix, M. Brigand, M. Forissier et M. Gosselin

ARTICLE ADDITIONNEL**AVANT L'ARTICLE PREMIER, insérer l'article suivant:**

Est considérée comme une industrie verte toute industrie dans laquelle la production et le développement industriel s'opèrent dans le respect de l'environnement ou participent à la transition écologique.

L'industrie verte prend en compte les enjeux environnementaux, sociétaux et climatiques dans chacune de ses décisions.

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'industrie verte encourage la réindustrialisation et favorise la production sur le territoire français de produits dont la conception à l'étranger, ainsi que le transport vers le territoire national auraient représenté une pollution significative plus importante.